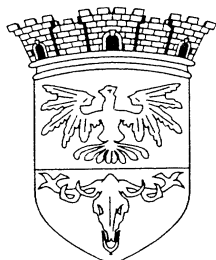


EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet : einville-au-jard.fr

Pour envoyer un mail : contact.mairie@einville-au-jard.fr

Pour s'informer : IntraMuros via Google Play et App Store

Page Facebook : Commune d'Einville au Jard

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 46

Convoqué le 06 septembre 2024, le conseil municipal s'est réuni, le jeudi 12 septembre 2024 à 20h00, sous la présidence de M. VILLEMANN Marc, Maire.

Présents : MM(Mmes) : ADMANT Véronique, BIWER Maévine, DREISTADT Christian, GARNIER Chantal, GENIN Isabelle, HOUOT Gérard, LAVOIL Jacques, LEONARD Philippe, MANSOURI Najat, MIENVILLE Vincent, YONGBLOUTT Fabrice.

Membres absents représentés : BRETAR Armelle pouvoir donné à ADMANT Véronique
KIEFFER Pascal pouvoir donné à DREISTADT Christian
MIDON Fabien pouvoir donné à GENIN Isabelle

Le conseil a choisi pour secrétaire Isabelle GENIN.

▪ **Compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal**

Lecture a été faite du conseil municipal du 11 juin 2024 qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

▪ **Compte rendu de la commission « jeunesse-sport-vie associative » du 10 septembre 2024**

Une révision du règlement du Familial a été proposée, ce qui a apporté des modifications sur les articles n° 5, 6, 11 des conditions générales d'utilisation des salles du Familial.

Les tarifs des locations restent inchangés. Un comptage sur le stock matériel et vaisselle mis à disposition a été effectué. Il est proposé de changer les clés du Familial contre un pass sécurisé.

La location hivernale du Familial est remise en place à compter du 01/10/2024. Sur proposition de la commission, les subventions aux associations et aide à la licence sont maintenues sans augmentation.

▪ **Avenants du marché « Restructuration du 1 Grande Rue »**

Des travaux modificatifs liés à des erreurs et oublis de conception sont nécessaires, à savoir :

Ajout de bardages (lot n°3 charpente-couverture) : 714,30 € HT

Alimentation provisoire du restaurant (lot n°8 électricité) : 810,00 € HT

Ajout de 2 siphons (n°10 revêtement de sol) : 450,00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de conclure les avenants d'augmentation avec les entreprises concernées et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant pour son exécution.

▪ **Assujettissement TVA loyer restaurant 1 Grande Rue**

Suite à l'ouverture du restaurant, la commune propose d'opter pour l'assujettissement à la TVA de la partie commerciale du 1 Grande Rue. Cette option permettra à la commune de récupérer la TVA sur les travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation dudit bâtiment. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition et autorise le Maire à solliciter l'assujettissement à la TVA.

▪ **Subventions aux associations**

Les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'attribuer aux associations les subventions suivantes en 2024, sous réserve de la présentation de leur bilan annuel moral et financier de l'année passée. Un seul conseiller, membre d'un bureau d'une association concernée ne prend pas part au vote. L'association les trois Miladys et Compagnie est ajoutée et bénéficiera d'une subvention de 320 euros.

Associations	Montant	Associations	Montant
ANCIENS COMBATTANTS	260	FONDATION DU PATRIMOINE	110
ARCHERS DU SANON	770	AEIM	160
AFE	770	LUTTE CONTRE LE CANCER	130
CANOE KAYAK	770	CROIX ROUGE	160
JUDO CLUB	770	PREVENTION ROUTIERE	50
FAMILLES RURALES	1 500	ADDEVA 54	50
FOYER RURAL	770	AFMD 54 ASS. DEPORTATION	50
DONNEURS DE SANG	550	ASS. PARALYSES DE FRANCE	80
A.D.M.R.	1 500	LES RESTOS DU COEUR	310
ASSEDAM	50	SECOURS CATHOLIQUE	310
LINCOURT SA BOUGE	320	ASSOCIATION A DEFINIR	130
TROIS MILADYS ET COMPAGNIE	320	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	770
TOTAL 10 660 €			

▪ **Aide à la licence**

Afin d'encourager la pratique d'activités sportives ou culturelles, la commune alloue à chaque adhérent d'une association einvilloise de moins de 18 ans, une aide à la licence fixée à 10 euros pour la saison 2024/2025.

▪ **Demande subvention club Canoë- kayak**

Le Club Canoë-Kayak de la Vallée du Sânon sollicite une subvention pour l'achat de matériel. Après présentation du devis, le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'attribuer 20 % du montant présenté.

▪ **Modification du règlement et des tarifs du Familial**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de maintenir les tarifs de location du Familial, approuve les modifications du règlement et les conditions générales d'utilisation des salles. Une seule abstention sur la hausse du tarif vaisselle.

▪ **Recrutement et rémunération du coordonnateur communal et agents recenseurs**

Le recensement de la population sur notre commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Pour effectuer cette enquête, le maire propose de nommer I. BEYNA, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal. Elle bénéficiera d'une indemnité supplémentaire. Il convient de recruter 2 agents recenseurs vacataires. Ces agents seront rémunérés sous la forme de barèmes vacataires. Les tarifs sont revus à la hausse. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

▪ **Zonage France Ruralité Revitalisation**

La réforme des zones de revitalisation, adoptée le 1er juillet 2024, fixe un nouveau zonage appelé « France Ruralité Revitalisation » (FRR). L'objectif est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux en exonérant les cotisations foncières des entreprises, des médecins et auxiliaires médicaux. Le Maire propose, pour faciliter l'accueil de ces métiers sur notre commune, d'exonérer de cotisations aux médecins et auxiliaires médicaux et propose de fixer l'exonération à 2 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition. Un seul conseiller municipal s'abstient sur la décision d'instaurer l'exonération de cotisation foncière.

▪ **Avenant à la convention Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le Pays du Lunévillois**

La convention d'adhésion du service de Conseil en Energie Partagé est arrivée à échéance. Il est proposé un avenant à la convention d'une durée d'un an reconductible, pour continuer à bénéficier de ce service. A l'unanimité, le conseil municipal accepte de prolonger cette adhésion.

▪ **Remboursement pneumatique**



Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'une habitante de Maixe, suite au sinistre (éclatement d'un pneu) qu'elle déclare survenu lors de son passage sur un nid de poule sur la voie communale 5. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse de rembourser la somme correspondant à la facture pour le remplacement de deux pneus.

▪ **Informations diverses**

- Le gymnase du Collège DUVIVIER est en travaux le premier trimestre de la rentrée 2024/2025.
- Un tournoi de pétanque est organisé le samedi 21 septembre dès 15 heures au City-stade.
- Un tournoi de fléchettes sur cibles électroniques aura lieu le vendredi 04 octobre à 18 heures en mairie. Ouvert à tous.
- La brocante des associations se déroulera le dimanche 29 septembre de 5 heures à 17 heures.
- Les inscriptions pour l'affouage 2024/2025 sont ouvertes en mairie jusqu'au 13/12/2024.

Prochain conseil municipal, le jeudi 10 octobre 2024 à 20h00

Tableau dates de collecte des containers (semaines paires) et sacs jaunes (semaines impaires)

Semaine	Sacs Jaunes	Semaine	Containers
39	 Jeudi 26 septembre	40	 Jeudi 3 octobre
41	Jeudi 10 octobre	42	Jeudi 17 octobre
43	Jeudi 24 octobre	44	Jeudi 31 octobre

